Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260430-DELIB_2026_039-DE

DELIBERATION 2026_039

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 avril 2026

Présents	Votants
17	18

Présents : M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LHOMEDET Ludovic, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme GAMBIER Dorothée, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme THINZILAL Florence, M. CHARVIN Thomas, M. LÉON Jean-Jacques, Mme NICOLAS Laurence

Absents : Mme BIRHART Ludivine (procuration donnée à M. GUÉNEUGUÈS), Mme GUICHOUX Sisilia

Secrétaire de séance : Thomas CHARVIN

Objet : Convention intercommunale de participation à l'investissement pour la Halte-garderie « Les Mésanges » à Dirinon

Préambule :

Cette convention va de pair avec la convention pluriannuelles d'objectifs et de moyens conclue entre l'association loi 1901 « Les Mésanges » et les communes du pays de Daoulas parties prenants à la Convention Territoriale de Gestion signée avec la CAF. Elles ne sauraient perdurer l'une sans l'autre.

Contexte.

La commune de Dirinon est propriétaire des locaux situés 12, rue Kéréol à Dirinon, qui abritent l'association loi 1901 « Les Mésanges » qui assure un service de halte-garderie pour les communes de Daoulas, Dirinon, Irvillac, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet et Saint-Urbain.

Depuis 2002, la charge d'investissement de la commune de Dirinon a été conventionnellement répartie entre les 7 communes partenaires pour 60 %. Cette répartition des charges a fait l'objet d'une convention intercommunale. La convention servant de base à la répartition a pris fin le 31/12/2025 au terme des emprunts cofinancés par les communes partenaires.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260430-DELIB_2026_039-DE

Les bâtiments ont plus de 20 ans et nécessitent une remise à niveau g[illegible] ravalement, révision de l'ensemble des ouvrants, mise aux normes Radon…).

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de répartition de la charge représentée par les investissements et les gros travaux d'entretien à engager.

La commune de Dirinon est reconnue être maître d'ouvrage et conserve la propriété des bâtiments.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention intercommunale pour la participation aux frais d'investissement et de gros travaux d'entretien à réaliser sur le bâtiment accueillant la Halte-Garderie « Les Mésanges » à Dirinon.

Votes pour	**16**
Votes contre	**0**
Abstentions	**2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention intercommunale pour la participation aux frais d'investissement et de gros travaux d'entretien à réaliser sur le bâtiment accueillant la Halte-Garderie « Les Mésanges » à Dirinon ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout avenant ou acte afférent.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 04/05/2026*

Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT